GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

1. Organisation

Le Moto Club Primeur organise le samedi 19 juin et le dimanche 20 juin 2021 à La Bastide d'Engras (30), une course d'enduro motocycliste dénommée «GENERATIONS ENDURO». Cette épreuve se disputera conformément au code du sport, au présent règlement particulier et aux Règles Techniques de Sécurité édictées par la Fédération Française de Motocyclisme

2. Comité d'organisation

L'organisation est assurée par le Moto Club Primeur.

3. Officiels

Directeur de course : Éric LUNIER n° licence 248169
Arbitre : Thibault GIACOMI n° licence : 193757
Commissaire technique : Guy MIVELAZ n° licence : 235860

4. Participants et frais de participation

«**GENERATIONS ENDURO**» est ouvert à tous les pilotes dont l'engagement sera retenu par l'organisation.
Le montant des inscriptions est fixé à 60 €, 25 € pour les moins de 18 ans à la date de l'épreuve.
Les montants seront remboursés aux pilotes dont l'engagement serait refusé, Le nombre de machines admises est fixé à 360.
Tous les pilotes devront être titulaires d'une licence fédérale, qu'il s'agisse d'une licence annuelle ou d'une licence à la journée.

5. Demandes d'engagement

Ouverture des engagements : 1er mars 2021 à 0h via le site internet www.motott.fr
Clôture des engagements : 1 juin 2021 à 20h.

La validation des demandes de participation se fera uniquement si les droits de participation ont été versés. Paiement via le site www.motott.fr

Une confirmation de l'engagement sera accessible sur le site Internet www.motott.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

6. Annulation de l'épreuve

Si à la date du 1 mai 2021, le nombre d'engagements reçus était inférieur à 200, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

7. Annulations d'engagement

Toute annulation d'engagement devra être signalée par écrit au secrétariat de l'organisation avant le 1 mai 2021. Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué, à part si l'annulation est justifiée par une raison grave ou une incapacité physique. Dans ce cas, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical expliquant de manière précise l'incapacité de participer à la course et posté avant le 15 mai 2021. Aucun remboursement ne sera effectué avant la course.

8. Catégories

Sont acceptés : tous types de motocyclettes solos répondant aux normes de sécurité imposées par les règlements techniques de la Fédération Française de Motocyclisme et autorisés à la circulation sur la voie publique (homologués).
Les catégories suivantes sont distinguées et donnent lieu à un classement : **Age minimum des pilotes : 14 ans**

Catégories	age mini	age maxi	caractéristiques
50 Cc	14	15	toutes motos 50 Cc enduro
Féminines	14	sans limite age	toutes motos enduro
Loisir Open + Pré 2000	16	44	motos loisir (cf liste motos admises) + pre 2000
Vétéran	45	54	toutes cylindrées
Anciens	55	sans limite age	toutes motos enduro
duos	14	sans limite age	**moto 1**: 50 Cc, Féminine, Loisir Open, Ancien,
			moto 2: libre
motos anciennes	16	sans limite age	2 amortos, 2 freins tambour, refroidissement air
Gentlemen	16	44	moto libre + **licence LJC1**
Clubmen	16	44	moto libre + **licenciés NCO**

9. Récompenses

Les trois premiers pilotes de chaque catégorie seront récompensés.

10. Licence

Seront admis sur cette épreuve les titulaires d'une licence annuelle (NCO) ou les titulaires d'une licence à la journée Family LJC1 à télécharger sur le site www.ffmoto.org

11. Accueil administratif (voir fiche ci-dessous)

L'accueil administratif se fera à La Bastide d'Engras (30) sur le site des « Aires ». Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrents sur présentation des pièces réglementaires :

- permis de conduire, BSR
- carte grise de la moto : **les W garage et les WW ne sont pas autorisés,**
- attestation d'assurance de la moto : **Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.**
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Licence NCO ou LJC1

Cet accueil se déroulera le samedi 19 juin 2021 de 8 heures à 12 heures.

12. Contrôle technique (voir fiche ci-dessous)

Il se déroulera le samedi 19 juin 2021 de 8 heures à 12 heures à La Bastide d'Engras (30) sur le site des « Aires »
Présentation des machines homologuées avec carte grise conforme et certificat d'assurance.
Contrôle sono métrique : suivant la méthode « 2m Max »
Pour les motos ayant satisfait au contrôle technique, les numéros de course seront apposés sur les machines et elles seront placées immédiatement après au parc fermé. **C'est l'organisateur qui fournira les plaques à numéro.**
Le pilote devra équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

13. Spéciales

L'épreuve comprendra au total 6 spéciales:
ES1, ES2, ES3: le samedi 19 juin 2021;
ES4, ES5, ES6 : le dimanche 20 juin 2021.
La reconnaissance à pied des spéciales est permise le samedi 19 mai 2021 de 8 heures à 12 heures.

14. Liaisons

Samedi 19 juin : Le parcours de liaison sera constitué 3 boucles de 30 km.
Dimanche 20 juin : Le parcours de liaison sera constitué 3 boucles de 30 km.

15. Déroulement de l'épreuve

Samedi 19 juin à 12h, l'organisateur procèdera à un briefing concurrent avec obligation de présence.
Le départ de la première étape aura lieu le samedi 19 juin 2021 à 13 h par groupe de quatre pilotes par minute.
L'arrivée de la première étape aura lieu au terme de la troisième boucle. (ES1, ES2, ES3)
Les motos seront mises en parc fermé et gardé pour la nuit. Un dispositif antivol par moto est obligatoire.
Le départ de la deuxième étape aura lieu le dimanche 20 juin 2021 à 8 h 30 par groupe de quatre pilotes par minute.
L'arrivée de la deuxième étape (fin de l'épreuve) aura lieu au terme de la troisième boucle. (ES4, ES5, ES6)

16. Code de la route

Les pilotes sont tenus de respecter obligatoirement le code de la route en vigueur pendant toute la durée de l'Epreuve. Le non-respect du code de la route entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

17. Protection de l'environnement

Les emplacements dans le parc coureurs destinés au ravitaillement et à l'entretien des motos devront être dotés de tapis environnementaux.

18. Sécurité

Tout concurrent trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

19. Hors course et abandon

La direction de course se réserve le droit de mettre hors course un pilote montrant un comportement anti-sportif ou en difficulté physique.
Sera mis hors course immédiatement tout concurrent :

- qui quittera volontairement le parcours
- qui changera de pilote ou de machine
- qui ne portera plus les marquages
- qui ne portera pas de dossard ou de plaques numérotées
- qui effectuera un ravitaillement moteur en marche
- qui ne respectera pas le code de la route
- qui a une machine non conforme au contrôle technique
- qui accusera un retard trop important à un contrôle horaire (>30 mn pilote masculin, 1h pilote féminine)).

Pour d'évidentes raisons de sécurité, chaque pilote qui abandonne doit impérativement prévenir le poste de contrôle horaire le plus proche de son abandon. En cas de manquement à cette règle, le pilote s'expose à une interdiction de participation à l'avenir. De même, un pilote en difficulté physique ne devra en aucun cas quitter le parcours sans avoir prévenu.

20. Réclamations

Les concurrents désirant poser une réclamation pourront le faire au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ces délais, aucune réclamation ne pourra être retenue. La caution de réclamation est fixée à 75 euros (conformément au code sportif) par chèque libellé à l'ordre de FFM, remboursable si la réclamation est reconnue fondée. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

21. Remise des récompenses

Elle aura lieu le dimanche 20 juin à 14 h au parc coureurs. Les pilotes qui n'y assisteront pas perdront le bénéfice de leurs coupes et de leur récompense.

22. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du Sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

23. Conditions générales

Par leur engagement, les concurrents sont tenus d'observer les prescriptions du présent règlement particulier, des RTS de la FFM et les articles du code sportif. Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité, à ses risques et périls. Les concurrents renoncent à toute demande de dédommagement de la part de l'organisation ou de ses officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après la compétition.

24. Modifications

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées lors du contrôle administratif.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

25 LISTE DES MOTOS LOISIRS AUTORISEES EN CATEGORIE LOISIRS OPEN

- Toutes les motos d'avant l'année 2000
- Tous les trails et enduros loisirs ci-dessous :

AJP : 125 PR3, 125 PR4, 200 PR3, 200 PR4, 240 PR3, 240 PR4,; 240 PR4 Ultrapassar,; 250 PR5
Aprilia : 125 RX, 125 RXV
Asiawing : NC 250; LX 450
Beta : 125 RE, 125 RR, 125 RR LC, 125 Alp, 200 Alp, 300 X-Trainer, 400 Alp
BMW : F 650, G 650 X
CH Racing : WXE 125
Cagiva : 125 K7, 125 W8, 350 TE, 500 TE
Derbi : 125 Senda DRD
Fantic : 125 RC 4-T, 200 RC 4-T
Gas Gas : 125 Halley, 125 Pampera,; 125 Randonnée, 200 Hobby, 250 Pampera, 320 Pampera, 450 Halley, 450 Pampera
Honda : 125 CRM, 125 MTX, 125 XLR, 125 XR, 200 CRM, 200 MTX, 200 XLR, 200 XR, 250 CRF-L, 250 CRM, 250 XLR, 250 XR, 350 XLR, 350 XR, 400 XR, 500 XLR, 600 XLR, 600 XR, 650 XR
HM : 125 CRE-F, 125 CRE-RR, 125 Locusta, 200 Locusta, 230 CRF
HRD : 125 Enduro
Husqvarna : 125 WRE, 125 TE, 410 TE-E, 610 TE-E, 650 Terra
Kawasaki : 125 KDX, 125 KLX, 125 KMX, 200 KDX, 200 KMX, 220 KDX, 250 KDX, 250 KLX, 250 KLX-R, 300 KLX-R, 600 KLR, 650 KLX-R
KTM : 125 LC2, 125 EXE, 250 Freeride, 350 Freeride, 400 LC4, 600 LC4, 640 Adventure, 690 Enduro
Ossa : 280 Explorer
Rieju : 125 Marathon, 125 Tango, 250 Tango
Scorpa : 125 TY-F, 125 T-Ride, 250 T-Ride, 280 T-Ride
Sherco : 125 City Corp, 125 SE, 125 X-Ride, 290 X-Ride
Suzuki : 125 DR, 125 TSR, 200 DR, 200 TSR, 250 DR, 350 DR, 400 DR-ZE, 400 DR-SE, 600 DR, 650 DR
Yamaha : 125 DTR, 125 XT, 200 DTR, 200 WR, 225 TT, 250 Tricker, 250 TT, 250 TTR, 250 WR-R, 250 XT, 350 TT, 350 XT, 600 TT, 600 XT, 660 XT-R, 660 XTZ

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MCP MOTO CLUB PRIMEUR

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	467
Moto-Club	MOTO CLUB PRIMEUR
N° d'affiliation	C3355
Date	19 ET 20 JUIN 2021
Lieu	LA BASTIDE D'ENGRAS
Organisateur technique	DUFAUD ROBERT
E-mail	motoclubprimeur@gmail.com
Téléphone	06 85 16 42 48

ENDURO — **REGLEMENT PARTICULIER 2021**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 — Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 — Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	voir annexe liste des officiels	Licence :
Président du Jury ou Arbitre*		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable		Licence :
Responsable du chronométrage		Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 — Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : voir annexe horaires — Départ :

Contrôles Techniques : — Arrivée :

Remise des prix :

**Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.*

Article 4 — Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
voir annexe catégories				

Engagement :
Site Internet ---- motott.fr
Contact ---------
Téléphone ------- E-mail --

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☐ oui ☒ non
Tarif :
Caution :

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE — B BALMA

FFM — **REGLEMENT PARTICULIER 2021** — **ENDURO**

Article 5 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 — Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... ADAMU 30 : Dr A. LEKOUAGHET / Dr O. BENMOHAMED

Nombre de secouristes ..... 6 — Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... Bagnols sur Ceze — Temps de trajet (en min) ..... 30 mn

Article 8 — Le site de pratique

Caractéristiques :

Longueur de la boucle	60 km	Distance journalière 80 km
Nombre de Contrôles Horaires	3	Contrôles de Passage 2
Nombre de spéciale(s) : De type Banderolée (MX)	1	Longueur(s) 3 km
De type Enduro (en ligne)	1	Longueur(s) 3 km
De type X-Trem	0	Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non
Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ☒ oui ☐ non
Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☒ oui ☐ non

Nombre de participants : 360 (7 par kilomètre maximum)

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 25/03/2021	Date : Le 16/04/2021 PO/ Kevin Pagès	Date : 19/04/2021
		Numéro : 21/0179

MOTO CLUB PRIMEUR
Assoc. Loi 1901 - A/S 30 S 1378/05
SIRET : 481 770 345 00017
Affiliation FFM N° 3355
Siège social : Rue Route Fille
30330 LA BASTIDE D'ENGRAS

AS

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE — B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME — 74 A Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

ADDITIF — **REGLEMENT PARTICULIER 2021**

Categories	Age mini	Age maxi	Cylindrées	Tarif
50 cc	14	15	50 cc enduro	25 €
Féminines	14	sans	toutes	25 € - 18 ans / 60 € autres
Loisir open + pré-2000	16	sans	voir liste	25 € - 18 ans / 60 € autres
Vétérans	45	54	toutes	60 €
Anciens	55	sans	toutes	60 €
Motos anciennes	16	sans	toutes refroidissemnt a air 2 tambous de frein 2 amortisseurs AR	25 € - 18 ans / 60 € autres
Duos	14	sans	moto 1: 50 Cc, Féminine, Loisir Open, Ancien, moto 2: libre	25 € - 18 ans / 60 € autres
Gentleman LJC1	16	44	toutes	25 € - 18 ans / 60 € autres
Clubman NCO	16	44	toutes	25 € - 18 ans / 60 € autres

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ———— DIMANCHE 20 JUIN 2021

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8 H 30		1er départ		
	14 H	Arrivée		
14 H		Remise des Prix		

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

N° d'épreuve FFM	467
Moto-Club	MC PRIMEUR
Date	19 et 20 juin 2021
Lieu	LA BASTIDE D'ENGRAS

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2021

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	LUNIER ERIC	248169
Commissaire technique responsable	MIVELAZ GUY	235860
Commissaire technique	MEILLER JEAN PAUL	039585
Arbitre	GIACOMI THIBAULT	193757

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

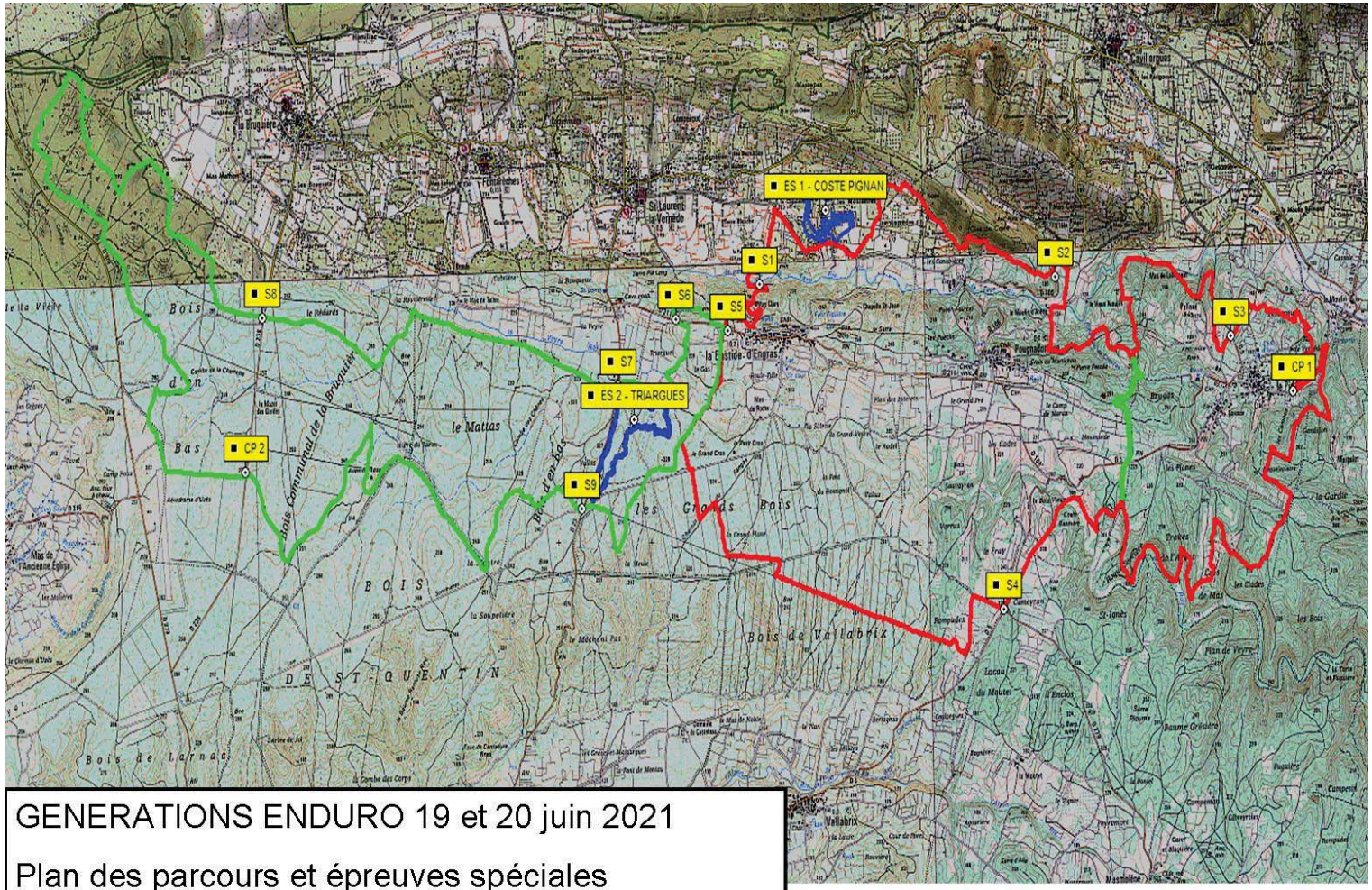

GENERATIONS ENDURO 19 et 20 juin 2021

Plan des parcours et épreuves spéciales

Avec signaleurs (S1) et contrôles de passage (CP)

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

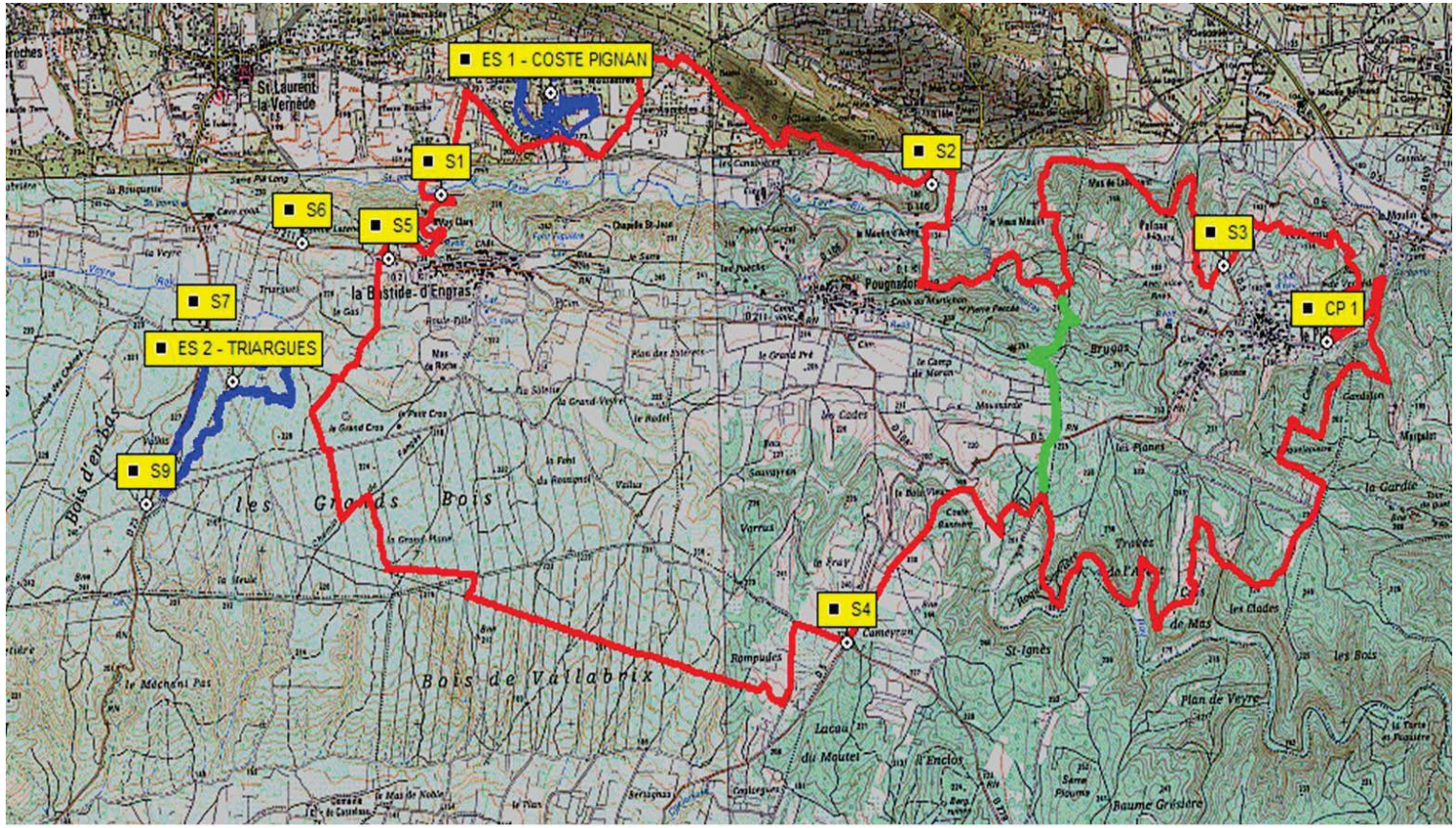

GENERATIONS ENDURO 19 et 20 juin 2021

Plan du parcours 1 et épreuve spéciale 1 « Coste Pignan »

Avec signaleurs (S1) et contrôles de passage (CP)

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

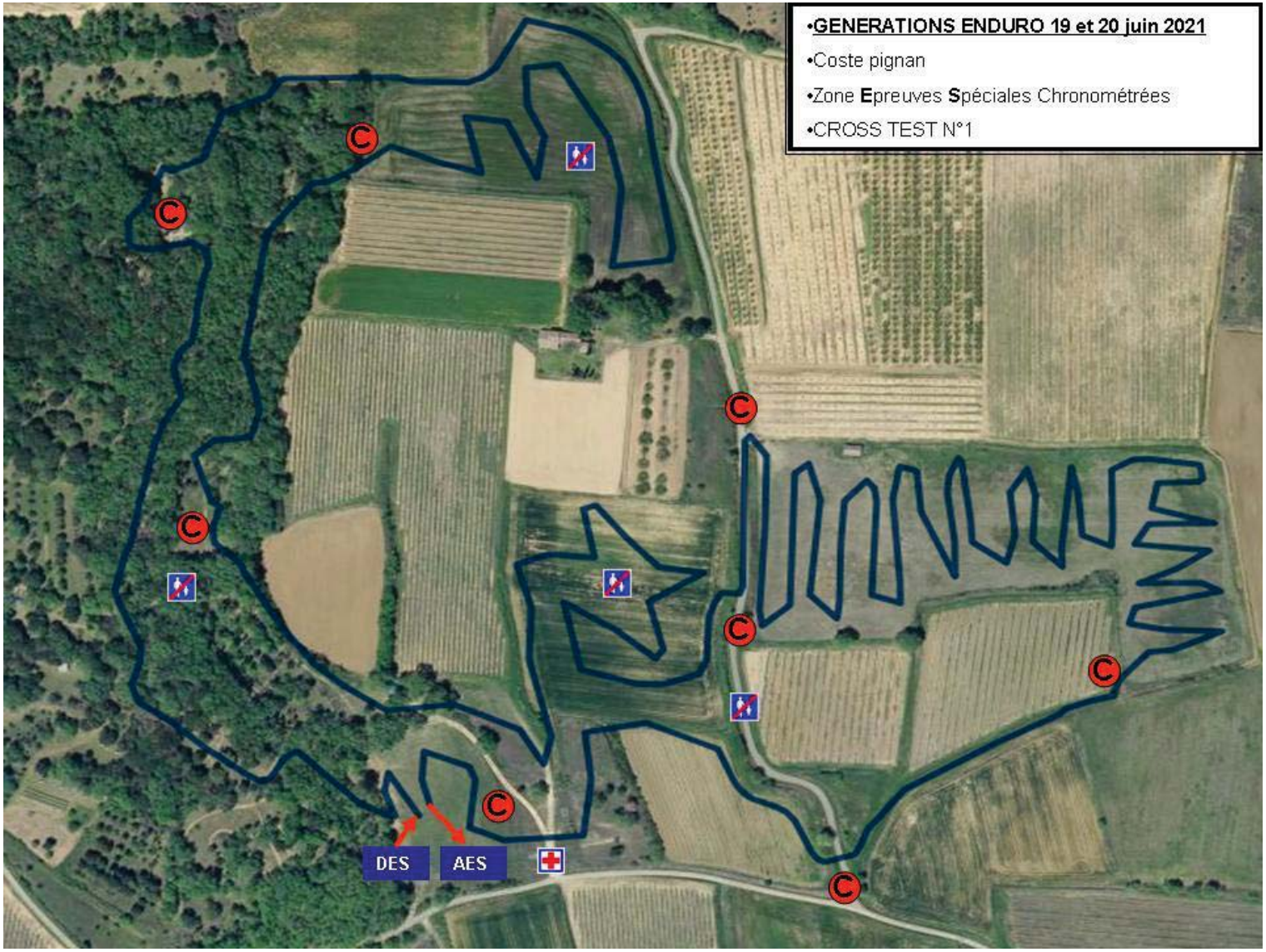

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

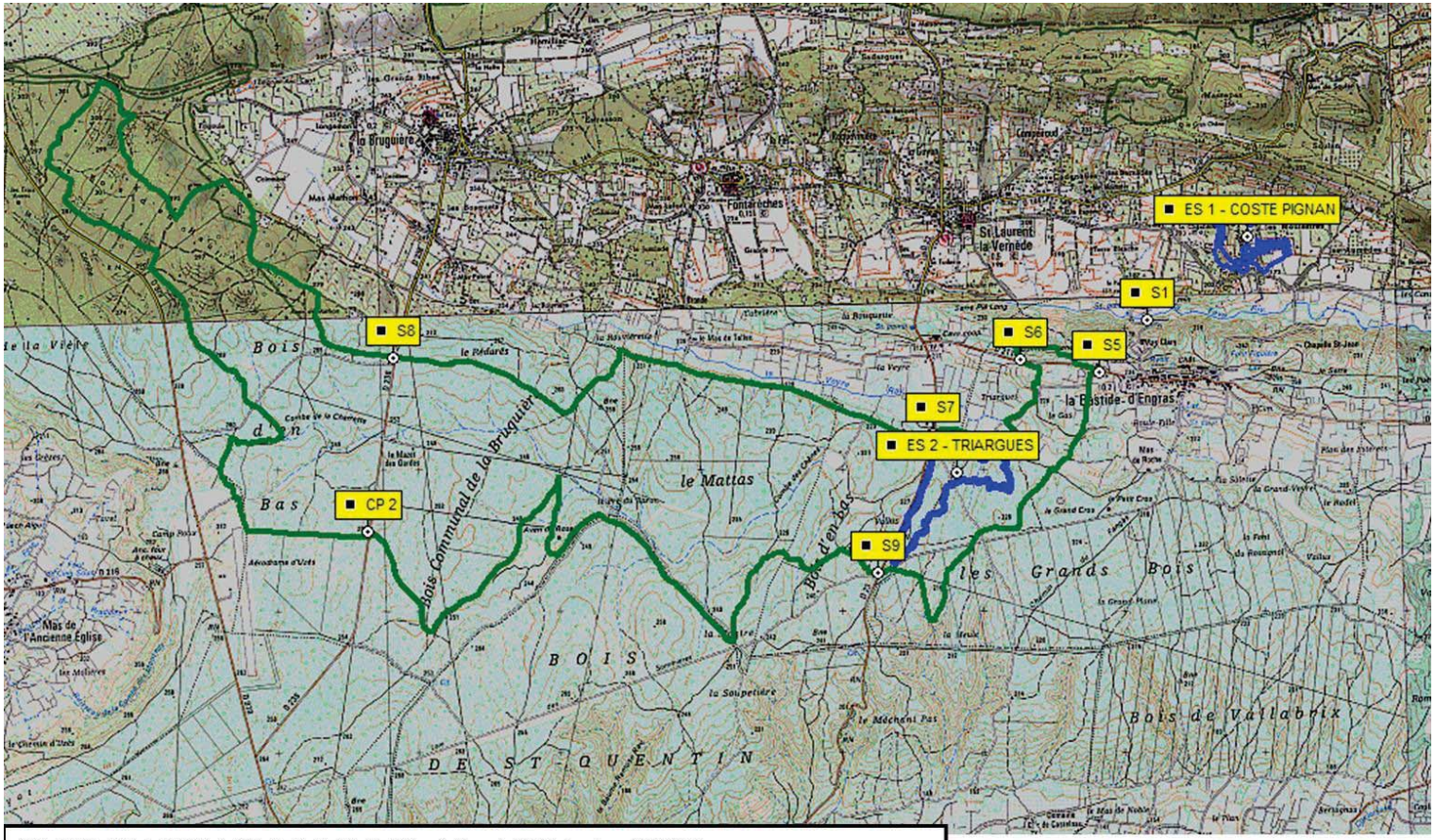

GENERATIONS ENDURO 19 et 20 juin 2021

Plan du parcours 2 et épreuve spéciale 2 « Triargues »

Avec signaleurs (S1) et contrôles de passage (CP)

GENERATIONS ENDURO

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021

GENERATIONS ENDURO 19 et 20 juin 2021

Triargues

Zone **E**preuves **S**péciales Chronométrées

ENDURO TEST N°2

GAN ASSURANCES
Siège Souscription R.C. Entreprises
Marché des Entreprises
WEST PARK 5 , 7-9 Bd des Bouvets
92000 NANTERRE

ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE
(Articles : A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

Souscripteur : MOTO CLUB PRIMEUR

Concentration ou manifestation assurée : GENERATIONS ENDURO

Dates : du 19/06/2021 au 20/06/2021

N° de contrat : A03018/3004

Aux Conditions Générales et particulières du contrat d'assurance de la «Responsabilité Civile pour les Concentrations ou Manifestations de Véhicules Terrestres à Moteur » que le Souscripteur s'est engagé à signer, la Compagnie **GAN ASSURANCES** couvre pour la concentration ou manifestation ci-dessus dénommée :

- Les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et règlementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie elle ne peut engager la Compagnie que sous réserve d'acceptation des conditions de prime (à déterminer par le réassureur AMSré) et du règlement de cette prime.

Fait à Nanterre, le 14/04/2021

Pour la Compagnie

Mrs LADET - ROMERO
Agents Généraux du GAN
30104 ALES Cedex
Tél. : 04 66 52 53 23
Fax : 04 66 52 50 12
E-mail : ales-saint-jean@gan.fr